



## Indemnisation de détention abusive (1an)

Par **olivier**, le **01/10/2008** à **21:13**

Bonjour,rnrnJ'ai été en détention abusive pendant un. J'ai reçu un non-lieu donc mon innocence a été reconnue par le tribunal. Mon avocat a donc fait une demande d'indemnisation mais cela fait déjà un an et le juge qui traitait le dossier est décédé. Apparemment, je voulais savoir ce qui allait se passer et, à ce qu'il paraît, tous les débats vont être réouverts car le juge ne peut pas signer le délibéré. Alors, il faudrait tout recommencer. Est-ce bien ça ???????

Par **Tisuisse**, le **02/10/2008** à **13:40**

Bonjour,rnrnUn non-lieu ne signifie pas, pour le juge, que vous êtes innocent mais qu'il n'y a pas de preuves suffisantes pour maintenir une accusation.rnrnLe juge d'instruction qui s'occupait de votre dossier, est décédé, l'affaire est donc confiée à un autre juge d'instruction.